



LE PREO SCENE – COMMUNE D’OBERHAUSBERGEN

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

Mise à jour 31-05-2021

1 / OBJET

Les présentes CGV régissent les relations contractuelles entre l’acheteur et la Commune d’Oberhausbergen pour la vente de billets et d’abonnements proposés par le Préo-Scène.

Les CGV prévaudront sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document, sauf dérogation préalable, expresse et écrite.

Les CGV sont mises à votre disposition sur le site où elles sont directement consultables. Sur demande, une version des CGV applicables au jour d’achat pourra être envoyée par mail.

Lesdites CGV étant susceptibles de faire l’objet de modifications, les CGV applicables seront celles en vigueur sur le site au moment de la passation de votre commande. Nous vous invitons à les imprimer ou à les conserver sur support durable (sur le disque dur de votre ordinateur, par exemple).

2 / TARIFS

Les prix des billets de spectacles sont indiqués en euros toutes taxes comprises.

L’accès aux spectacles se fait sur location et dans la limite des places disponibles.

2.1/ BILLET A L’UNITE

Différents grilles de tarifs sont proposées, selon les manifestations, ainsi que des tarifs réduits.

Les justificatifs de tarifs réduits en cours de validité sont à présenter impérativement au guichet, lors de l’achat ou du retrait d’un achat en ligne en ligne.

Sans justificatif, le client devra s’affranchir de la différence de prix entre le tarif spécifique et le tarif plein.

Les tarifs réduits sont valables pour l’adhérent seulement et, le cas échéant, ses ayants droits.

Justificatifs acceptés pour l’achat de tarifs réduits au Préo Scène (liste exhaustive) : Carte Ircos et Carte Alsace CE, Carte UGC Illimité, Carte d’abonnement des salles de spectacle de l’Eurométropole de Strasbourg, Carte Evasion, Carte d’invalidité, Carte culture, Carte Atout voir, Pièce d’identité (tarifs senior et jeune), Attestation Pôle Emploi de moins de 3 mois.

2.2/ ABONNEMENTS

Les abonnements sont valables pour une saison culturelle de septembre en année N à juin en année N+1.

Les abonnements sont nominatifs : les tarifs réduits sont valables pour l'adhérent seulement.

Détail des conditions d'accès par abonnements au PréO-Scène :

Pass Saison :

- Prix de la carte d'abonné : 150€
- Accès à l'ensemble des spectacles de la saison culturelle (hors partenariat, précisé sur le descriptif des spectacles).

Pass O2 : *valable au PréO Scène et 2 au Point d'Eau à Ostwald (hors partenariat, précisé sur le descriptif des spectacles)*

- Prix de la carte d'abonné : 40€
- Accès à 4 spectacles réparti de la façon suivante : 2 spectacles au PréO-Scène et 2 au Point d'Eau à Ostwald
- 10€ par spectacle supplémentaire à partir du 5^{ème} spectacle, sans contrainte de lieu

Pass Partout :

- Prix de la carte d'abonné : 22€
- Accès aux tarifs réduits « Pass Partout » pour l'ensemble des spectacles de la saison culturelle (hors partenariat, précisé sur le descriptif des spectacles), aux conditions tarifaires ci-dessous :
 - Tarif « Pass partout » grille 1 : 12,00€
 - Tarif « Pass partout » grille 2 : 10,00€
 - Tarif « Pass partout » grille 3 : 8,00€
 - Tarif « Pass partout » grille 4 : 8,00€

Pass Partout réduit accessible aux « abonnés 2020-21 » :

(Au titre du non-remboursement de l'adhésion 2020-21 (carte d'abonné))

- Prix de la carte d'abonné : 15€
- Accès aux tarifs réduits « Pass Partout » pour l'ensemble des spectacles de la saison culturelle (hors partenariat, précisé sur le descriptif des spectacles), aux conditions tarifaires ci-dessous :
 - Tarif « Pass partout » grille 1 : 12,00€
 - Tarif « Pass partout » grille 2 : 10,00€
 - Tarif « Pass partout » grille 3 : 8,00€
 - Tarif « Pass partout » grille 4 : 8,00€

3 / PAIEMENT ET FACTURATION

Une facture est établie sur demande de l'acheteur.

Moyens de paiement acceptés au guichet :

- Espèces
- Carte Bancaire
- Chèque à l'ordre du Trésor Public
- Paiement en ligne

Toute commande validée rend la vente ferme et définitive. Toute modification ou annulation de l'achat est impossible.

Toute réservation (courrier, téléphone ou réservation en ligne) non réglée sera automatiquement annulée 7 jours avant le spectacle.

4 / BILLETTERIE EN LIGNE

La billetterie en ligne permet l'achat de billets individuels pour différents spectacles, ainsi que l'achat des abonnements des Pass Curieux et Pass Partout.

Le paiement par carte bancaire (Carte Bleue, Visa et Mastercard) est complètement sécurisé, toutes les données relatives à votre carte bancaire sont transférées en langage crypté.

Suite à la validation de la commande en ligne, un email de confirmation est envoyé.

Le PréO Scène – Commune d'Oberhausbergen ne peut être tenu responsable des erreurs commises par l'acheteur lors de sa commande, telles que libellés erronés des coordonnées du destinataire, erreur d'horaire, erreur de n° de Carte Bancaire, de spectacle,... etc.

5 / OBTENTION DES BILLETS

La vente au guichet et le retrait de ventes en ligne se fait :

- le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 19h, hors congés scolaires.
- le jour du spectacle, 1 heure avant la représentation
- par courrier, lorsque le client met à disposition une enveloppe timbrée et libellée à son adresse

6 / ACCES

Le bénéficiaire du billet doit se conformer au règlement de la salle, quel que soit le spectacle.

En règle générale, les portes de la salle sont fermées dès le lever du rideau. Les spectateurs retardataires ne peuvent prétendre à des places réservées et ne sont introduits qu'exceptionnellement dans la salle, à la faveur d'une éventuelle pause au cours du spectacle, et uniquement accompagnés d'une personne de l'organisation. Aucun remboursement ou dédommagement ne sera appliqué en cas d'arrivée tardive et de manquement d'une partie du spectacle.

L'ouverture du PréO-Scène se fait une heure avant le début du spectacle.

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'entrée aux enfants en cas de non-respect des conditions d'accès d'âge.

Tous les spectacles sont en placement libre.

7 / RESPONSABILITÉ

Il est interdit de photographier, de filmer, d'enregistrer les spectacles par quelque moyen ou support quel qu'il soit, sous peine d'engager sa responsabilité en violation du droit à l'image et autres principes juridiques de propriété intellectuelle. Les objets pourront être mis en consigne à l'entrée de l'établissement.

En cas de vol ou de perte de ces objets, la direction de la salle ne pourra être tenue pour responsable. Si le propriétaire d'un objet non autorisé (appareils photos, appareils d'enregistrement sonore et/ou audiovisuels,...) refuse de s'en séparer, l'accès de la salle lui sera refusé sans remboursement du billet.

L'usage du téléphone portable est interdit dans la salle durant le spectacle.

Il est formellement interdit de fumer, de manger et de boire dans la salle.

8 / DROIT APPLICABLE

Les ventes de billetterie visées aux présentes sont soumises à la loi française.

9 / REMBOURSEMENT

9.1 / GENERALITES

Les billets de spectacles ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés, même en cas de perte ou de vol. Leur revente est interdite (loi du 27 juin 1919).

Absence de droit de rétractation : Conformément à l'article L 121-28 du Code de la Consommation, les billets de spectacle ne font pas l'objet d'un droit de rétractation.

Les billets ne seront remboursés ou échangés que dans le cas d'annulation d'un spectacle. Dans ce cas, seul le prix du billet sera remboursé, tout frais de transports, d'hôtellerie, de gestion, d'envoi... n'étant pas remboursé. Le remboursement s'effectuera par virement sur compte bancaire ou par chèque, dans un délai maximum de 2 mois jours après la date prévu de représentation. Le remboursement intervient exclusivement à l'attention de l'acquéreur initial (nom et prénom précisés à l'achat et imprimés sur les billets) et contre restitution du billet. En cas de report d'un spectacle, les billets restent valables pour la nouvelle date, si cette dernière ne convient pas, les billets pourront être remboursés dans les mêmes conditions que le cas d'annulation de spectacle.

L'acheteur doit au moment de la remise du billet pour une vente au guichet, vérifier le nom, la date et l'heure du spectacle ainsi que le prix y figurant. Aucune réclamation ne sera admise par la suite.

Le PréO Scène - Commune d'Oberhausbergen ne peut être tenu pour responsable : en cas d'annulation ou de report du spectacle, du contenu du spectacle, du changement éventuel de 1ère partie, de la distribution artistique, de toute modification du programme, des horaires du concert

9.2/ REMBOURSEMENT DES ABONNEMENTS

En cas d'annulation d'une manifestation :

Pass Saison : remboursement prix unitaire du billet, soit 5€ par spectacle annulé
Pas de remboursement de la carte d'abonné

Pass O2 : remboursement prix unitaire du billet, soit 10€ par spectacle annulé
Pas de remboursement de la carte d'abonné

Pass Partout : remboursement prix unitaire du billet, soit :

- Tarif « Pass partout » grille 1 : 12,00€
- Tarif « Pass partout » grille 2 : 10,00€
- Tarif « Pass partout » grille 3 : 8,00€
- Tarif « Pass partout » grille 4 : 8,00€

Pas de remboursement de la carte d'abonné